

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

LE PRESIDENT PAR INTERIM DE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2012-37 relative à l'unité mixte de recherche U1098;

Vu la décision Inserm n°2016-56 relative à l'unité mixte de recherche U1098;

Vu la décision Inserm n°2017-35 relative à l'unité mixte de recherche U1098;

Vu la décision Inserm n°2022-232 relative à l'unité mixte de recherche U1098;

Vu la décision Inserm n°2023-217 relative à l'unité mixte de recherche U1098

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5 lors de la session du 5-7 juin ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm lors de la session du 25-27 septembre 2023 ;

Décident :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U1098 intitulée « Interactions Hôte-Greffon-Tumeur et Ingénierie Cellulaire et Génique / Regulation of Immunity for therapeutic Innovation in Graft, Host, Tumor and inflammatory-associated diseases » est renouvelée pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Article 2 : Monsieur Olivier ADOTEVI est nommé directeur de cette unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

LE PRESIDENT PAR INTERIM DE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG